

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL

de la trente troisième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 7 décembre 2005, au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché.

Confirmé le 18 janvier 2006

Procès-verbal de la trente troisième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 7 décembre 2005, au local E-2300 du Pavillon Alexandre-Taché.

	PRÉSENT	ABSENT
PRÉSIDENT		
Jean-Marie Bergeron Doyen des études	X	
MEMBRES		
Benyahia, Ilham Professeure Département d'informatique et d'ingénierie		X
Gilbert, Luce Chargée de cours Département d'études langagières		X
LeBlanc, Line Professeure Département de psychoéducation et de psychologie	X	
Lemay, Sylvain Professeur École multidisciplinaire de l'image	X	
Lequin, Jacques-André Professeur Département de relations industrielles	X	
Lussier, Madeleine Professeure Département des sciences comptables	X	
Quirion, Jean Professeur Département d'études langagières		X
Saint-Pierre, Chantal Professeure Département des sciences infirmières		X
OBSERVATEURS		
Maurice, Luc Registraire	X	
Tessier, Pierre Directeur Service de la bibliothèque		X
INVITÉES		
Gaudreault, Hélène	X	
Mondou, Hélène Agentes de recherche Décanat des études	X	
SECRÉTAIRE		
Fortin, Évelyne Agente de recherche Décanat des études	X	

Le président de la Sous-commission des études, M. Jean-Marie Bergeron, doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 34.

1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M^{me} Madeleine Lussier appuyée par M. Sylvain Lemay les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2 - Compte rendu de la trente deuxième réunion de la SCE;
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3 - Période d'information et questions;
- 4 - Projet de révision de procédures internes d'évaluation périodique des programmes
- 5 - Examen de l'article 7 Conflit d'intérêts du *Mode de fonctionnement de la Sous-commission des études*
- 6 - Prochaine réunion;
- 7 - Levée de la réunion.

2 - PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE DEUXIÈME RÉUNION DE LA SCE

2.1 Adoption

Sur proposition de M^{me} Line LeBlanc appuyée par M. Jacques-André Lequin les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trente deuxième réunion sous réserve des corrections apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le doyen indique quelles suites ont été données aux dossiers abordés dans la réunion précédente :

Conflit d'intérêts

Cet élément sera discuté au point 5 de la réunion.

Doctorat en sciences sociales appliquées

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a fait une demande d'informations complémentaires. Le Comité de développement du programme se réunira sous peu pour préparer et envoyer la réponse le plus tôt possible.

Soutien à l'enseignement aux grands groupes

Le Comité ayant travaillé sur ce dossier se réunira vendredi prochain en vue d'adopter le rapport ou d'y apporter les corrections le cas échéant.

Notation

Il est prévu que le rapport de ce Comité soit finalisé en avril 2006.

Modification au programme de baccalauréat en enseignement secondaire – Français, Maths

Le projet de modification sera présenté à la Commission des études le 12 décembre prochain. Pour le dépôt au Conseil d'administration, il y aura une révision de l'aspect financier des modifications et une adaptation du cheminement « univers social » qui, selon une première estimation, permettrait d'atteindre l'objectif d'économie visé dans la mesure 24 de la résolution 286-CA-4162 de mars 2005.

Modification au programme de maîtrise en éducation

Le projet de modification sera présenté à la Commission des études le 12 décembre prochain.

3 - POINTS D'INFORMATION ET QUESTIONS

Un membre aimerait avoir des précisions quant à l'objectif de la rencontre des directions de module prévue avec la Vice-rectrice à l'administration et aux ressources et des personnes de l'ENAP concernant une étude relative aux départs à la retraite. Cette rencontre vise-t-elle une réorganisation des modules ?

Le Doyen précise qu'il s'agit de consulter le plus grand nombre de personnes possible en vue d'établir une orientation stratégique de développement pour l'Université, d'identifier, par exemple, quels secteurs seront développés. Un observateur ajoute que l'étude comporte aussi un aspect de diagnostic organisationnel c'est-à-dire ayant pour but d'assurer la cohérence des décisions entre les services et de considérer les divers liens entre les services.

4 - PROJET DE RÉVISION DE PROCÉDURES INTERNES D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES

Présentation du projet

Le doyen des études soumet à la Sous-commission des études le projet de révision de procédures internes d'évaluation périodique des programmes. Il souhaite consulter la Sous-commission des études afin de vérifier si les propositions présentées sont réalisables avec les ressources actuelles de l'UQO. Le concept sous-jacent à ce projet de révision est l'approche client. Cette approche pourrait permettre d'offrir des programmes améliorés pour que l'Université demeure compétitive par rapport aux autres établissements.

Mesdames Hélène Gaudreault et Hélène Mondou, agentes de recherche au Décanat des études, se joignent à l'assemblée. Le doyen invite les membres à faire leurs commentaires sur le dossier.

Commentaires des membres

Des félicitations sont adressées au Décanat des études quant à la qualité du document soumis. Un membre dénote l'esprit de synthèse et la clarté du dossier soumis.

De façon unanime, les membres sont d'accord avec le concept proposé soit d'utiliser l'évaluation continue sur une base annuelle pour alléger le travail lors de l'évaluation périodique. Toutefois, certains aspects de la mise en œuvre et de l'implantation font l'objet d'avis ou de questions. Ils sont présentés ci-après.

Processus actuel

Le dossier ne devrait-il pas présenter d'abord le processus actuel d'évaluation et aussi montrer ce qui se poursuit selon le projet de révision ?

Imputabilité

Selon la proposition, le directeur de module ou le responsable de programme rend compte de la situation du programme. Or, un bon nombre d'autres personnes ou services jouent un rôle vis-à-vis l'offre des programmes que ce soit par leurs décisions ou par la limite du support qu'ils peuvent apporter.

Indicateurs

- Les points suggérés au bilan annuel relativement à l'évaluation qualitative sont trop vagues. Il faudrait prévoir des indicateurs précis et significatifs de sorte à établir une façon systématique de collecte de ces données.
- Les indicateurs présentés à la page 13 peuvent se trouver facilement par les directeurs de module. D'autres indicateurs tel la provenance géographique des étudiants, leur âge, etc. antérieurement fournis par le Bureau des études institutionnelles pourront-ils être obtenus (mises à part les informations fournies par le Siège social) ?

Outils de collecte des données

Le bilan annuel d'évaluation doit demeurer un processus beaucoup moins lourd que l'évaluation périodique. Sa réalisation devra être supportée par des outils de collecte de données accessibles et naturels. Les infrastructures seront-elles disponibles avant de commencer l'opération d'évaluation annuelle ?

Partage des responsabilités et des travaux d'évaluation

Le dossier n'indique pas clairement quel est le partage des responsabilités et des travaux d'évaluation entre le Décanat des études et les modules. Par contre, on peut déduire du processus détaillé que des ressources supplémentaires seront attribuées aux modules; est-ce exact ?

Processus d'évaluation VS politique d'évaluation

Le nouveau processus d'évaluation proposé à la Sous-commission est conditionné aux ressources alors qu'il devrait plutôt répondre à des besoins ceux-ci étant établis dans la politique d'évaluation de l'UQO. Ne serait-il pas plus logique que la Sous-commission entérine en premier lieu la politique d'évaluation puis que les processus soient développés en fonction de la politique ? Par ailleurs, selon le processus proposé, la réalisation de l'évaluation est en majeure partie assumée par la direction de module qui sera soutenue par des employés occasionnels. Ces éléments ont les implications suivantes : la politique est assujettie aux ressources alors que les ressources devraient plutôt être octroyées pour atteindre les buts visés dans la politique; à l'égard de la limite des ressources disponibles (fermeture d'un poste de professionnel au Décanat des études, fermeture du Bureau des études institutionnelles), c'est le module qui en assume désormais les frais; l'embauche de personnes occasionnelles ne permet plus à l'Université de développer une expertise, voire une mémoire institutionnelle, dans le domaine de l'évaluation de programmes.

Calendrier des étapes

Un membre soulève que le mois de juin suggéré est le plus mauvais moment que l'on puisse choisir pour démarrer une évaluation périodique. Le calendrier des étapes devrait être ajusté pour tenir compte des disponibilités des différents groupes de personnes à rejoindre (ex. la présence des étudiants à l'Université).

Consultation sur le projet de révision

Le projet de révision ne devrait-il pas faire l'objet d'une consultation auprès des directions de module et des responsables de programmes ?

Informations supplémentaires

Le doyen des études et M^{me} Mondou fournissent les informations supplémentaires suivantes :

Processus proposé

Le processus proposé est original et différent du processus actuel parce qu'il intègre une évaluation continue annuelle à ce qui se faisait déjà. Il met de plus l'accent sur l'allègement de toute la procédure en évitant une importante collecte d'informations après une période de sept ans. Entre autres, le bilan annuel doit être accepté par les conseils de module ou les comités de programme ce qui implique les personnes qui sont déjà concernées par la gestion des programmes.

Imputabilité

Cet aspect sera ajouté à la proposition. De plus, le processus d'évaluation prévoit une collecte de données qualitatives pour vérifier la satisfaction des participants envers différents services, notamment la bibliothèque, le service audio-visuel, les services aux étudiants, etc. Cette collecte de données fait partie intégrante du processus d'évaluation périodique actuel et les questionnaires afférents seront soumis en même temps que la nouvelle version de la politique institutionnelle et le guide.

Indicateurs

En regard de l'évaluation continue, les indicateurs quantitatifs du bilan annuel seront produits par le Décanat des études et transmis aux directions de module ou de programme afin de compléter la partie qualitative. Nous avons limité le choix des indicateurs pour répondre aux besoins de l'évaluation continue dans une perspective où le bilan annuel ne doit pas être trop lourd. Considérant les ressources et les moyens actuels dont nous disposons, la détermination des profils d'étudiants recrutés dans les CÉGEPs nous apparaît trop lourde à réaliser dans le cadre du bilan annuel. Cependant, la provenance des étudiants sera examinée pour ce qui concerne l'évaluation périodique. Toutefois, le Décanat des études demandera au Bureau du registraire et au Service des technologies de l'information que ces indicateurs soient plus accessibles éventuellement.

Dans un autre ordre d'idées, il faut reconnaître que si certaines directions ont l'habileté d'extraire des données du système GESTA, ce n'est pas le cas pour la plupart. Il en est de même pour plusieurs employés de soutien occupant un nouveau poste. C'est pour cela qu'il faudra explorer le nouveau système réseau UQ plus convivial sur le parcours étudiant/trousse d'évaluation de programme.

Outils de collecte des données

Le bilan annuel doit demeurer un processus plus léger que celui de l'évaluation périodique mais cumulatif au fil des années. Les tableaux statistiques doivent être faciles à consulter et doivent représenter l'état de santé du programme. Dès janvier, une technicienne mettra au point le système de données quantitatives du bilan annuel. Sur la base d'un échantillonnage de quelques programmes, les données extraites de GESTA seront comparées avec celles du Siège social : la trousse d'évaluation d'un programme, le parcours étudiant. Nous choisirons ensuite la source des données la plus conviviale et la plus facile d'accès. Ainsi, le Décanat produira la partie quantitative du bilan annuel puis transmettra le dossier au Conseil de module ou au Comité de programme pour compléter la partie qualitative.

Partage des responsabilités et des travaux d'évaluation

Le document indique très bien en p. 19 et 20 le partage des responsabilités entre le Décanat des études et les directions. En se rappelant le principe 10 du projet, l'efficience du processus d'évaluation est liée aux ressources dont le Décanat dispose et qu'en cas de changements rapides au calendrier octal, il faudra investir des ressources supplémentaires. Des exemples de fonctionnement d'autres universités sont cités. Comme le Décanat des études a perdu un poste de professionnel, il n'est pas en mesure de soutenir les directions de la même manière qu'auparavant. La distribution des tâches entre Décanat et directions devrait prendre la forme des pages 19 et 20 pré-citées. L'ancien processus d'évaluation ne fonctionnait pas bien puisqu'on évaluait à la pièce tous les programmes au nombre de 70 maintenant. Si vous divisez 70 par 8 années de calendrier octal, ceci indique le nombre de programmes qui auraient dû être évalués sur une base annuelle. La présente proposition se veut une façon plus rapide mais tout aussi rigoureuse d'améliorer la qualité des programmes de l'UQO. Si on résume rapidement les pages 19 et 20 précitées en regard de l'évaluation périodique, un dossier de base sera produit par le Décanat incluant les statistiques, le matériel nécessaire pour établir l'historique de programme, la comparaison entre les programmes des autres universités du réseau universitaire, les comptes-rendus des tables rondes et l'organisation de la visite des experts. Les directions rédigeront les rapports d'autoévaluation de leur programme auquel s'ajoutera en annexe celui des experts.

Processus d'évaluation VS politique d'évaluation

La lecture des deux premières lignes de la présente politique de l'UQO démontre que notre proposition est en lien avec cette politique : « L'UQO affirme que l'évaluation continue et l'évaluation périodique font partie intégrante du développement de sa programmation ». Le projet soumis propose de nouveaux moyens pour que la politique soit davantage supportée par des actions.

Le doyen rappelle que le cadre de travail concernant les nouveaux procédés à utiliser pour accomplir les évaluations périodiques existe toujours dans la politique actuelle. Il rappelle que ce n'était pas la politique qui était en cause mais les écarts à cette dernière provenant des procédés qu'il fallait corriger. D'ailleurs, la politique d'évaluation de programme révisée sera bientôt soumise à la Sous-commission des études et ressemblera assez à la présente à laquelle on aura intégré les suggestions faites par la Commission de vérification de l'évaluation des programmes de la CREPUQ ainsi que les ajustements qui ressortiront de la tournée de consultation.

Concernant les ressources, il a été clairement dit qu'il faudra investir des ressources supplémentaires en cas de changements rapides au calendrier octal. D'ailleurs, une politique institutionnelle stipule clairement que les budgets nécessaires pour réaliser les évaluations de programmes sont alloués par le Conseil d'administration (ex. UQAM). L'embauche de ressources occasionnelles est prévue dans un contexte bien circonscrit, notamment celui de la rédaction des comptes-rendus des tables rondes et la prise de notes pour le rapport des experts externes qui pourront le rédiger sur place comme il se fait dans une autre université.

Quant à la mémoire collective des évaluations, elle sera constituée entre autres par le cumulatif des bilans annuels.

Calendrier des étapes

Quand le Décanat fera sa tournée de consultation, il sollicitera l'avis des directions pour déterminer le meilleur moment de début d'évaluation.

Consultation sur le projet de révision

Une consultation auprès des directions de module et des responsables de programmes est prévue. Elle devrait se faire en début 2006.

Après la consultation auprès des directions de module et des responsables de programme, le doyen indique que le document sera corrigé en fonction des commentaires. Il verra aussi à soumettre un budget annuel pour l'évaluation des programmes, ce qui est prévu dans le Plan d'action du Décanat.

Les membres se disent unanimement en faveur du principe de l'évaluation annuelle ou évaluation continue proposée dans la mesure où le Décanat des études :

- effectue une consultation auprès des directions de module et des responsables de programme relativement au processus proposé. La consultation devrait aussi demander aux directeurs et responsables d'indiquer quels programmes de leur secteur pourraient être évalués ensemble;
- mettra en place des infrastructures nécessaires pour mener les travaux d'évaluation des programmes;
- favorisera un climat de travail positif dans l'implantation du nouveau processus d'évaluation de programmes.

5 - EXAMEN DE L'ARTICLE 7 CONFLIT D'INTÉRÊTS DU *MODE DE FONCTIONNEMENT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES*

Tel que convenu lors de la dernière réunion, le doyen des études propose aux membres d'examiner l'article 7 du *Mode de fonctionnement de la Sous-commission des études* visant le conflit d'intérêts.

Commentaires des membres

Les membres sont conscients qu'il arrive que certains membres subissent des pressions de la part de collègues pour la défense d'un dossier ou encore qui se font reprocher de ne pas avoir convenablement défendu un dossier. Afin d'éviter de telles situations, les membres conviennent de modifier l'article 7 du *Mode de fonctionnement de la Sous-commission des études* de la sorte :

Article 7 Conflit d'intérêts

Tout membre de la Sous-commission est tenu de déclarer s'il est en conflit d'intérêts dans un dossier c'est-à-dire s'il a un intérêt personnel susceptible de compromettre l'indépendance de jugement et l'impartialité nécessaires à l'exercice de sa fonction. Ce membre doit alors s'abstenir de participer aux délibérations et de voter. Un membre impliqué dans un dossier présenté à la Sous-commission des études est réputé en conflit d'intérêts.

La proposition fait l'objet d'une résolution formelle proposée par M. Jacques-André Lequin appuyée par M^{me} Madeleine Lussier.
La proposition 33-SCE-69 est adoptée à l'unanimité.

6 - PROCHAINE RÉUNION

La Sous-commission des études se réunira à nouveau le **18 janvier 2006**.

7 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Avant que l'assemblée ne soit levée, le doyen des études, en son nom et au nom des membres, remercie M. Jacques-André Lequin pour son travail assidu au sein de la Sous-commission et lui fait ses meilleurs vœux pour sa retraite.

Sur proposition de M. Sylvain Lemay
appuyée par M^{me} Madeleine Lussier
les membres conviennent de lever la réunion à 11 h 48.

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ

Le président

La secrétaire